

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 30 juin 2014**

Date de convocation :

21 juin 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille quatorze, le trente juin à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr LAMBERT Maire

Etaient présents : Mr LAMBERT, Mr BOU, Me BUISSON, Me CONTESSOTO, Me DAVERDIN, Mr GATINEAU, Me HENRY, Mr MOREAUX, Me MOREIRA DA CRUZ, Me PARMENTIER, Mr PRUVOST.

Absents excusés et représentés : Me GRAND représentée par Mme DAVERDIN, Mr PARIZOT représenté par Mr LAMBERT, Me MERELLE représentée par Mr MOREAUX

Absents excusés : Mr CHIPAULT

Secrétaire de séance : Me HENRY

Monsieur le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour : la validation du procès-verbal du 9 avril et l'adhésion au groupement de commande gaz par le SEY.

Il informe également que le point sur la suppression de postes est retiré de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ Point SIAEP – Rapport annuel 2013

Le représentant, Mr Christian GATINEAU signale quatre points importants sur le bilan.

1/ Il indique qu'il y a 6 points de forage : à Saint Arnoult, à Clairefontaine, à Sonchamp, à Prunay-en-Yvelines, à Boinville-le-Gaillard, et à Rocheftort-en-Yvelines.

2/ Il ajoute qu'il y a différents postes d'analyses, et qu'il y a eu 151 analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées par les services de l'ARS IDF (Agence Régionale de Santé Ile-de-France).

3/ le prix de l'eau, de 1,43 euros HT en 2013 est fixé, pour 2014, à 1,47 € HT. Il explique que la consommation d'eau baisse (les utilisateurs font des efforts sur la consommation et font des économies), mais les frais du SIAEP tendent à augmenter, ce qui explique cette hausse du prix de l'eau.

Il mentionne également que le SIAEP a perdu de gros clients (1 entreprise –Géo-, et beaucoup d'abonnés à Rambouillet)

4/ les branchements plomb. Les changements ont été effectués rue Guy le Rouge et rue de Longvilliers. Il reste quelques abonnés (5-6) à la fin de la rue Guy le Rouge. Les travaux prennent plus de temps car le trottoir est pavé.

A terme, plus personne n'aura de branchement plomb, sauf un abonné, qui ne souhaite pas que le changement soit fait. Le SIAEP lui a fait signer une décharge.

Monsieur le Maire se demande s'il ne faudra pas lui envoyer un courrier.

**Commune de
Rochefort-en-Yvelines**

Mr Christian GATINEAU souligne que le Syndicat organise bien les réunions, qu'elles sont très bien cadrées.

Me Yvonne HENRY signale que l'eau du puits de Ponthévrard aléatoirement est trop chargée en sélénium.

Mr Christian GATINEAU informe qu'il y aura bientôt des travaux sur la cuve (château d'eau)

Mr Christian GATINEAU demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'accueillir la prochaine réunion du SIAEP à Rochefort, dans la salle du conseil.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de souci, qu'il est de coutume pour les communes d'accueillir tour à tour les réunions.

2/ POINT SITREVA – Rapport d'Activité 2013

L'activité principale du SITREVA est la revalorisation des déchets

La représentante, Me Yvonne HENRY, dit que le SICTOM, de la même façon que le SIAEP, est très bien géré.

Me Yvonne HENRY informe que M. Benoît PETITPREZ a pris la présidence du SITREVA. Ce syndicat regroupe quelques communes, et traite les déchets récoltés par le SICTOM. Il traite les déchets ménagers de 310 000 habitants répartis sur 230 communes. Son activité est répartie sur deux régions (Ile de France et Centre) et sur quatre départements (Yvelines, Essonne, Eure, Loir et Cher).

Me Yvonne HENRY ajoute que le SITREVA délègue une partie de sa mission à la société VALORYELE. Elle décrit les équipements du SITREVA, et liste, sur la commune de Ouarville, une unité de valorisation énergétique exploitée par VALORYELE, d'un centre de tri, des quais de transfert (dont un à Chateaudun), et les déchèteries (22 en tout).

Me Yvonne HENRY ajoute que le SITREVA emploie 140 personnes. Elle ajoute qu'il est très largement bénéficiaire, et qu'il arrive à s'autofinancer (capacité de d'autofinancement de 942 600 € fin 2013).

En ce qui concerne les quantités, le SICTOM a apporté 105 953 tonnes de déchets, pris en charge par le SITREVA, soit une hausse de 2,10 % par rapport à 2012 ;

En 2013, 66 852 tonnes de déchets ont été déposées sur l'ensemble des déchèteries du SITREVA, soit une hausse de 13,6% par rapport à 2012.

Me Yvonne HENRY signale que 91 % des déchets sont valorisés en matière ou en énergie.

Me Yvonne HENRY donne les coûts inhérents au mode de traitement des déchets par catégorie (bois, cartons, gravats, métaux...).

Mr Christian GATINEAU demande une explication : il veut savoir pourquoi une personne seule paie autant qu'une famille de 5 par exemple. Me Yvonne HENRY répond que la taxe est calculée sur le foncier bâti.

3/ Cotisation au SITERR

Monsieur le Maire explique que le SITERR est le syndicat qui gère les transports en commun. Vu la demande de cotisation du SITERR et vu le budget primitif 2014, Monsieur le Maire propose d'accepter la demande de cotisation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant de 195.00 Euros de contribution au S.I.T.E.R.R. et dit que les crédits sont prévus à l'article 6554 du budget primitif.

Mme Yvonne HENRY demande comment est calculée cette cotisation. Mr LAMBERT répond que le calcul est de 0.20 Euros par habitant selon l'indice INSEE au 1^{er} janvier 2014.

Me Virginie PARMENTIER demande si la cotisation augmente si le nombre de bus augmente. Monsieur le Maire explique que c'est une compétence régionale et que la cotisation permet le fonctionnement du syndicat mais ne participe pas au coût des transports.

4/ Décision modificative

Monsieur le Maire rappelle que grâce à l'adhésion à la CCPFY, le montant du Fonds de Péréquation Intercommunale est diminué. Monsieur Christian BOU demande quel serait le montant sans cette adhésion. Monsieur le Maire répond qu'en 2016 il serait d'environ 90 000 Euros. Comme la commune fait partie de la CCPFY, le montant devrait être diminué de moitié.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une rectification au budget primitif 2014 suite à une modification du montant du FPIC par l'Etat. La contribution s'élève à 21 336 Euros au lieu de 19 457 Euros estimés. Il faut augmenter le chapitre 14 et diminuer le chapitre 11 afin de garder un équilibre.

Me Sandrine BUISSON arrive à 21h13.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les modifications suivantes :

Section fonctionnement dépenses :

Chapitre 011, article 61522: -2 100€ soit 19 190€

Chapitre 014, article 73925 : + 2 100€ soit 21 400€

La section de fonctionnement reste équilibrée en dépenses et recettes à 1 382 877.34 Euros.

5/ Demande de subvention au PNR pour le mur de la sente aux Moines

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le mur de la sente aux Moines est dégradé et qu'il est urgent de procéder à sa réfection pour la sécurité de tous.

Il explique que le P.N.R. propose un programme « restauration, réhabilitation du petit patrimoine » et que les travaux entrent dans le cadre de cette aide.

Monsieur le Maire dit que suite aux devis réalisés, le montant des travaux s'élève à 7178 Euros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention au montant maximum au titre de l'aide n° 1-3 « restauration, réhabilitation du petit patrimoine»
- Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier
- Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2014

6/ Désignation des délégués aux commissions thématiques au sein du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Monsieur le Maire dit que vu la demande du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la désignation des délégués des commissions thématiques et considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre son engagement dans le Parc Naturel Régional.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite être représenté dans les commissions de travail thématiques suivantes :

- Agriculture – Forêt
- Biodiversité et environnement
- Communication et animation

**Commune de
Rocheftort-en-Yvelines**

- Développement économique et énergie (développement des filières énergies renouvelables, hors éco-habitat)
- Education à l'environnement et au territoire
- Patrimoine et culture
- Architecture, urbanisme
- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables

Le Conseil municipal désigne :

- Me CONTESSOTO Dominique et Mr PARIZOT Yves-Olivier, conseillers municipaux pour participer à la commission agriculture et forêt.
- Me HENRY Yvonne, maire-adjoint, pour participer à la commission Biodiversité et environnement.
- Mr LAMBERT Sylvain, Maire, pour participer à la commission communication et animation.
- Mr MOREAUX Eric, maire-adjoint et Mr CHIPAULT Christophe, conseiller municipal pour participer à la commission développement économique et énergie.
- Mr LAMBERT Sylvain, Maire, pour participer à la commission éducation à l'environnement et au territoire.
- Mr BOU Christian, conseiller municipal pour participer à la commission patrimoine et culture.
- Me MERELLE Martine, Mr GATINEAU Christian et Mr MOREAUX Eric, maires-adjoints, pour participer à la commission architecture, urbanisme.
- Mr LAMBERT Sylvain, Maire, et Me HENRY Yvonne, maire-adjoint, pour participer à la commission tourisme, liaisons douces, déplacements durables.

7/ UNION: prise en charge de la fixation des barres à la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'activité gymnastique créée l'an prochain, l'Union souhaite faire installer 2 barres dans la salle polyvalente.

Monsieur le Maire dit que l'Union a fait un courrier en date du 11 juin demandant la prise en charge de l'installation de 2 barres de gymnastique à la salle polyvalente. Étant donné que la salle polyvalente fait partie du patrimoine communal Monsieur le Maire propose que la fixation des barres soit à la charge de la commune.

Me Sandrine BUISSON demande le coût de cette installation. Monsieur le Maire dit que 2 devis ont été réalisés par l'Union dont le plus élevé est de 685 €uros TTC. La commission des bâtiments communaux est invitée à faire réaliser d'autres devis afin de pouvoir faire un choix de prestataire.

Mr Florent PRUVOST demande si les barres resteront si l'activité cesse. Monsieur le Maire répond qu'une fois les barres fixées, elles ne bougeront plus.

Mr Christian GATINEAU demande si les barres ne peuvent pas être mises à la place des anciennes. Monsieur le Maire explique que l'installation des barres est prévue dans le cadre d'une nouvelle activité et par conséquent ne peuvent substituer aux existantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à une abstention et 13 voix pour,

- vote pour que le règlement concernant la fixation des deux barres soit pris en charge par la commune de Rocheftort,
- dit que le règlement sera imputé au chapitre 011, article 61522,
- dit que le règlement concernant les barres reste à la charge de l'Union.

8/ Commission communale des Impôts directs – désignation des commissaires titulaires et suppléants

Monsieur le Maire dit que vu l'article 1650 du code général des impôts précisant que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans notre commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>PROPRIETAIRES BOIS</u>	CHASTEL Louis CARON Françoise	CHARBIN Eliane MAILLEBOUIS Pierre
<u>TAXE PROFESSIONNELLE</u>	BOIA Reynald BOUCHE Pierre	JACQUEREZ Stéphane CONNAN Laurent
<u>TAXE FONCIERE</u>	MARIAU Catherine BOULANGER Alain	STEPHAN Christian MERLIN Brigitte
<u>TAXE HABITATION (Ou foncier non bâti)</u>	BRUCKMANN Alain DUPUY Alain RABOUIN Michel GRISEL Pierre VARTANIAN Danièle	POIRIER Francis VAIL Marie-Line LEGOFF Denise DUCOS DE LA HAILLE Michel DESCHEEMAEKERE Philippe
<u>EXTERIEURS</u>	MORIN Brigitte (Longvilliers)	LEGARDINIER Monique (Saint Arnoult en Yves)

9/ Numérotation des salles plurivalentes

Monsieur le Maire dit qu'il est nécessaire d'avoir une adresse postale pour la construction des salles plurivalentes qui donnent sur la rue Raymond Loewy.

Monsieur le Maire explique qu'il faut intégrer une numérotation entre les n° 2 et n° 6 et propose le n° 4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le n° 4 aux salles plurivalentes construites sur la parcelle cadastrée n° ZA35

10/ Baux communaux : délégation de signature attribuée au Maire

Monsieur le Maire dit que vu l'article L.2122-21 du Code des Collectivités Territoriales énumérant les attributions du Maire puis l'article L. 2122-22 énumérant les possibilités des articles dont le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Monsieur le Maire explique que comme la délibération n'a pas été faite plus tôt, il n'a pas pu signer le bail du logement vacant et que la commune a, par conséquent, perdu la valeur d'un mois de loyer. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le maire est chargé de prendre les décisions prévues à l'article n° 5, soit de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

11/ Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire dit que suite à la demande d'admission en non-valeur de la Direction Générale des Finances Publiques relative aux taxes d'urbanisme considérées irrécouvrables par le Comptable des Mureaux d'un montant de 2360 €uros, une décision doit être prise par le Conseil Municipal.

Il ajoute que la société concernée est MVT Construction qui a subi un redressement judiciaire en 2006 et une liquidation judiciaire en 2007 par le tribunal de Pontoise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur concernant la taxe d'urbanisme du PC n° 078 522 04 R1014.

12/ Tarifs 2014/2015

Monsieur le Maire explique que les tarifs des différentes prestations de la commune seront revus tous les ans en juin et applicables pour la rentrée de septembre. Il dit que certaines prestations ont été ajoutées et d'autres revues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de changer les tarifs pour l'année 2014/2015.

BIBLIOTHEQUE

Adhésion famille	25,00 €
Adhésion individuelle	20,00 €
Location d'exposition pour 15 jours	55,00 €
Location d'exposition pour 1 mois	87,00 €

SALLE POLYVALENTE

Caution	450,00 €
1 jour - Habitants Rocheftort-en-Yvelines	235,00 €
1 jour - Habitants Longvilliers	335,00 €
1 jour - Personnes Extérieures	615,00 €
Locations commerciales – 1 jour	615,00 €
Locations commerciales – 2 jours	945,00 €
Locations commerciales – 3 jours	1150,00 €

PHOTOCOPIES /IMPRESSION/SCAN

Format A4 - la copie recto	0,20 €
Format A4 - la copie recto/verso	0,30 €
Format A3 - la copie recto	0,35 €
Format A3 - la copie recto/verso	0,60 €
Scan d'un document (prix par page)	0,20 €

TELECOPIES

La feuille format A4	0,25 €
----------------------	--------

SEANCE PHOTOS

La séance Photos	350 €
------------------	-------

TOURNAGE DE FILMS

Tournage – la journée	1700,00 €
-----------------------	-----------

ENCARTS PUBLICITAIRES

8 ^{ème} de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	75,00 €
8 ^{ème} de page – page intérieure – la parution	50,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHAND AMBULANT

1 jour	3,50 €
--------	--------

13/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines

Monsieur le Maire explique que les tarifs réglementés du gaz naturel disparaissent. Par conséquent, le marché est ouvert à la concurrence pour les non particuliers. Cette ouverture à la concurrence est régie selon un calendrier suivant la consommation. Concernant la commune, la date limite est le 31 décembre 2015. Il existe alors deux solutions :

- soit la commune fait un appel d'offre en 2015
- soit la commune s'appuie sur un groupement. Ainsi, la commune bénéficiera du prix du groupement.

Monsieur le Maire propose de rejoindre le groupement du Syndicat d'Energie des Yvelines. Il explique que la cotisation annuelle est de 0,5 de la consommation annuelle de référence en MWH.

Mr Christian GATINEAU demande si d'autres communes ont déjà adhéré au SEY. Monsieur le Maire répond qu'actuellement 4 communes ont rejoint le groupement SEY : Maule, Aulnay sur Mauldre, Raizeux et Villepreux.

Monsieur Christian BOU demande si l'électricité est également concernée. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, une décision sera à prendre concernant l'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines.
- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d' Energie des Yvelines
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- approuve la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- donne mandat au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Rocheftort-en-Yvelines sera partie prenante,
- décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Rocheftort-en-Yvelines est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Rocheftort-en-Yvelines le 30 juin 2014

Le Maire
Sylvain LAMBERT

**Commune de
Rochefort-en-Yvelines**